

# PREIXAN

## INFOS

MARS 2009, N° 60



### EDITO

Depuis quelques temps, des parents, craignant pour la sécurité des enfants, se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes dans l'agglomération.

Je me permets de rappeler que la vitesse est limitée à 50 km/h dans l'allée du Faubourg et à 30 km/h dans le centre du village.

Je demande à chacun de respecter ces limitations.

La Gendarmerie va effectuer des contrôles de vitesse.

Il serait regrettable que des Preixanais se retrouvent sans permis de conduire !

Amicalement.

Daniel Barcelo,  
Maire de Preixan.

### AGENDA ...

- Du 1<sup>er</sup> au 15 avril à 12 h : Exposition des trois esquisses de la future école en Mairie,
- Lundi 13 avril : Omelette de Pâques avec le « Comité des fêtes »,
- Samedi 18 avril : « le Relais de Preixan fête le printemps » au foyer,
- Vendredi 24 avril : vente de fleurs des écoles,
- Vendredi 24 avril à 18 h 30 : vernissage de l'exposition de peintures et sculptures au foyer,
- Samedi 25 et Dimanche 26 avril : exposition de peintures et sculptures au foyer.

# Informations municipales

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2009

### DÉLIBÉRATIONS

#### COMPTE ADMINISTRATIF M49

Mr Joël Vidal, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de l'Eau et de l'Assainissement 2008.

Section d'Exploitation :

Recettes : 108 843,80 €,

Dépenses : 41 541,80 €,

Résultat : + 67 301,58 €.

Section d'Investissement :

Recettes : 84 410,70 €,

Dépenses : 39 962,76 €,

Résultats : + 44 447,94 €.

Compte tenu du report 2007 de - 36 374,37 €, le Compte Administratif 2008 a été arrêté avec un avoir de + 75 375,15 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, le maire s'étant retiré, et après avoir délibéré approuve les résultats du CA M49 de 2008.

Adoptée à la majorité.

#### ENTRETIEN DES AIRES DE REPOS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général de l'Aude, dans sa séance du 26 novembre 2007, demande aux communes d'assurer l'entretien des aires de repos en bordure des routes départementales et situées sur leur territoire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président. Après avoir délibéré, il n'accepte pas la charge d'assurer l'entretien de l'aire de repos en bordure de la route départementale située sur la Commune, car ce n'est pas du ressort de la Commune. Il considère que l'entretien des routes départementales et des aires de repos qui la bordent sont du domaine du Département.

Adoptée à la majorité.

#### PROTOCOLE : COMMUNE/SOCIÉTÉ ORANGE

Monsieur le Maire donne lecture du protocole établi par la Société Orange et la Commune de Preixan. Ce document prévoit que la Société Orange doit démonter l'antenne de téléphonie mobile installée au-dessus du château d'eau avant le 1<sup>er</sup> mars 2009. La Société Orange doit payer les loyers depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005 jusqu'au 28 février 2009.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré :

- accepte ce protocole par lequel la Société Orange doit démonter l'antenne avant le 1<sup>er</sup> mars 2009 sous peine d'une astreinte de 100 € par jour de retard et ensuite s'acquitter des loyers impayés du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 28 février 2009 à raison de 750 € par mois.
  - Autorise Mr le Maire à signer le dit protocole et établir le titre de recettes correspondant aux sommes dues par la Société Orange.
- Adoptée à la majorité.

#### MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le matériel informatique du secrétariat de Mairie est devenu obsolète, après six ans d'utilisation. Par conséquent, il doit être changé et la Commune doit acheter du matériel plus performant.

La Société Magnus propose un devis comprenant un PC avec clavier et transfert des données. Le coût de l'ensemble est de 1 325,00 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré, donne son accord pour l'achat du matériel informatique proposé par la Société Magnus pour un montant de 1 325,00 € Hors Taxes.

Il autorise Mr Le Maire à ouvrir une ligne de crédit de 1 600,00 € sur la Section d'Investissement (opération N°059, article 21783, intitulée « matériel Informatique ») qui sera inscrite lors du vote du budget Primitif 2009.

Adoptée à la majorité.

### DÉGÂTS INTEMPÉRIES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la tempête du 24 janvier 2009 a causé quelques dégâts dans la Commune, généralement des arbres déracinés. Dès le lundi, les Employés Communaux ont dégagé les chemins communaux. Le cimetière n'a pas été épargné et deux cyprès sont tombés, détériorant quelques caveaux. Après expertise par un professionnel, seize cyprès sont prêts à tomber, les racines ayant été soulevées. L'entreprise Bernard Jean-Paul a établi un devis pour enlever ces arbres dont le montant s'élève à la somme de 4 480 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré, décide de confier à l'entreprise Bernard Jean-Paul l'extraction de seize cyprès au cimetière. Il autorise Mr le Maire à commander ces travaux et à payer la facture d'un montant de 5 400 € qui sera pris en compte, en fonctionnement, à l'article 61521 lors du Budget Primitif 2009. Une demande d'aide sera adressée à la Préfecture dans le cadre des catastrophes naturelles.

Adoptée à la majorité.

### ACHAT PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la location du photocopieur Kyo Mita de l'école est terminée. Par conséquent, il y a possibilité de l'acquérir pour la somme de 272,69 €. Pour cela, étant donné que le Budget Primitif 2009 n'est pas encore voté, il y a lieu de créer cette dépense en Investissement dès à présent et la prévoir en temps voulu dans le budget.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré,

- donne son accord pour l'achat du photocopieur Kyo Mita de la Mairie pour la somme de 272,69 €,
- autorise Mr le Maire à ouvrir une ligne de crédit de 1 000 € sur la Section d'Investissement (opération N°035, article 2158, intitulée « matériel ») qui sera inscrite lors du vote du Budget Primitif 2009.

Adoptée à la majorité.

### FACTURATION DE L'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des difficultés rencontrées lors de la facturation de l'eau pour les maisons en location. Effectivement, la Municipalité n'est pas informée des changements de locataires et lors des relevés de compteur d'eau, étant donné qu'il n'y a pas de contrat d'abonnement dans la Commune, la personne qui reçoit la facture n'est pas souvent d'accord avec ce relevé inscrit sur sa facture. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de trouver une solution pour remédier à ce problème.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré, décide que, dorénavant, les factures d'eau seront établies au nom du propriétaire de ces maisons, en précisant bien le numéro du compteur et l'adresse exacte de la maison.

Adoptée à la majorité.

### PROJET DE LA FUTURE ÉCOLE

Mr Yvon Sanquer, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les trois architectes candidats présélectionnés pour le projet de la future école doivent remettre leurs esquisses pour le 30 mars 2009. Il propose au Conseil Municipal de fixer au 15 avril 2009 la réunion de présentation des esquisses par les candidats et de s'entourer, pour cette occasion, des compétences permettant d'éclairer le choix définitif.

Il propose, également, de tenir les esquisses à la disposition du public, en Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré,

- décide de fixer au mercredi 15 avril 2009 à 14 heures 30 la réunion de présentation des esquisses par les candidats, d'inviter à participer à cette réunion l'ensemble du Conseil Municipal, un représentant de l'Inspection Académique, un représentant des parents d'élèves, une des enseignantes, deux architectes dont un au moins du CAUE.
- autorise Mr le Maire à lancer les consultations auprès des bureaux d'études spécialisés pour les travaux de levé topographique et de reconnaissances de sols nécessaires à l'établissement du projet.

Adoptée à la majorité.

## URBANISME

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt, par Mr Joël Vidal, demeurant 4 chemin des Piboules à Preixan - Aude, d'une demande de certificat d'urbanisme relative aux parcelles cadastrées Section D2 N° 215 et 216 lui appartenant, situées chemin du Pech de Gouzène, qu'il souhaite vendre en vue de la construction de deux maisons d'habitation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président, Mr Joël Vidal s'étant retiré.

Considérant la nécessité, pour la Commune, d'entretenir une augmentation modeste mais régulière de la population afin de pérenniser les services récemment installés (épicerie, salon de coiffure,...) ;

Considérant, par ailleurs, que les terrains, objets de la demande jouxtent une propriété bâtie, se situent en bordure d'une zone dont la vocation agricole a disparu en raison de l'urbanisation, et ont fait l'objet d'un classement en zone UCA au projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15/10/2007 ;

Considérant, enfin, que ces terrains sont desservis en voirie et raccordables sans difficultés ni dépenses excessives aux différents réseaux, y compris le réseau d'assainissement ;

Vu les dispositions de l'article L111.1.2 du Code de l'Urbanisme et notamment son alinéa 4, décide d'émettre un avis favorable à la demande présentée par Mr Joël Vidal.

Adoptée à la majorité.

(Nota : la mise en zone UCA de ces parcelles est une décision de l'ancien Conseil Municipal. Cette délibération n'est, donc, qu'une anticipation sur le PLU non encore approuvé.)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2009

### **ORDRE DU JOUR**

#### DEVIS JV PROSPECTIVES

Monsieur le Maire présente le devis de JV PROSPECTIVES concernant le coût annuel d'hébergement du site internet qui s'élève à 287,04 € TTC jusqu'au 14 Avril 2010. Devis accepté.

#### TAXES LOCALES

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter les taux des taxes locales pour 2009.

Les Conseillers décident à l'unanimité d'augmenter les taux de 1 %, ce qui se traduit par une augmentation de 0,13 le taux de la taxe d'habitation, de 0,36 le taux de la taxe foncière bâti et de 1,13 le taux de la taxe foncière non bâti.

#### OUTILLAGE

Monsieur le Maire demande l'accord pour remplacer la disquette des employés qui est hors d'usage. Accordé.

### **DÉLIBÉRATION**

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Mr Joël VIDAL présente le compte administratif M14 de 2008.

Ce compte se traduit par :

Section de fonctionnement

- recettes : 426 065,01 €

- dépenses : 368 949,25 €

TOTAL : + 57 115,76 €

report 2007 : + 101 313,95 €

TOTAL : + 158 429,71 €

Section d'investissement

- recettes : 177 681,01 €

- dépenses : 191 347,73 €

TOTAL : - 13 666,72 €

report 2007 : - 116 831,84 €

TOTAL : - 130 498,56 €

Le bilan général du budget de la commune est arrêté au 31 Décembre 2008 à la somme de : + 27 931,15 €.

Monsieur le Maire, s'étant retiré, n'a pas participé au vote.

Adoptée à la majorité.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsqu'une personne fait un don à la Commune en remerciement d'un service rendu, tel un prêt de salle, tables ou chaises, etc, le Conseil Municipal doit en délibérer afin d'accepter ce don. Il expose donc que Monsieur Jean-Marc Montéro a fait un don à la Commune de cent cinquante euros en remerciement de la salle du foyer qui lui a été prêtée le 19 Janvier 2009.

Monsieur le maire demande donc au Conseil l'autorisation d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président.

Après avoir délibéré,

AUTORISE le maire à accepter le don de cent cinquante euros offert par Monsieur Jean-Marc Montéro.

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre tous les membres.

Pour copie certifiée conforme.

## FUTURE ÉCOLE

Comme vous avez pu le lire dans les N° 57 et 58 de Preixan Infos, le Conseil Municipal a décidé de lancer les études de la future école.

Cela nécessite au préalable, de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études techniques) qui aura pour mission de concevoir le projet et d'en piloter la réalisation.

Pour ce faire, conformément aux directives du Code des Marchés Publics et aux recommandations d'organismes qualifiés (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) la Commune a procédé de la façon suivante :

- ⇒ diffusion, dans les journaux, d'un avis d'appel à candidature, à la suite duquel 27 dossiers de candidatures ont été reçus ;
- ⇒ sélection, parmi ces 27 dossiers, sur la base des compétences, références et moyens, de trois équipes auxquelles il a été demandé de produire une esquisse, dans laquelle elles présenteront de façon sommaire leur vision du projet.



C'est, après analyse de ces trois esquisses, que le Conseil Municipal procédera au choix définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Mais pour faire ce choix, il a souhaité :

- ⇒ s'entourer des compétences nécessaires : ainsi, ont été sollicités pour participer à l'analyse des esquisses, deux architectes, une institutrice et un(e) représentant(e) des parents d'élèves ;
- ⇒ recueillir vos avis, critiques et suggestions.

Les esquisses, qui seront remises le 30 mars par les candidats, seront donc exposées en mairie à compter du 1<sup>er</sup> avril et pendant 15 jours (**du 1<sup>er</sup> avril au 15 avril à 12 h**). Un registre sera mis à la disposition du public.

Dernière minute :

- ✓ Vous trouverez ci-après, les photos des trois esquisses...

# VILLE DE PREIXAN

# CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE



accès de service

cour de service



PLAN DE L'ECOLE

cour de récréation



PLAN DE MASSE

perspective sur cour de récréation

perspective sur l'entrée



coupe sur l'entrée

façade principale



# Création d'une école maternelle à Preixan

Agence Rio-Chrétien Architectes



Vue de l'école depuis le village



Plan de masse

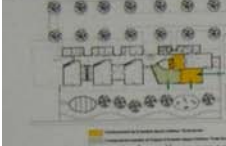


Schéma de fonctionnement



Vue intérieure



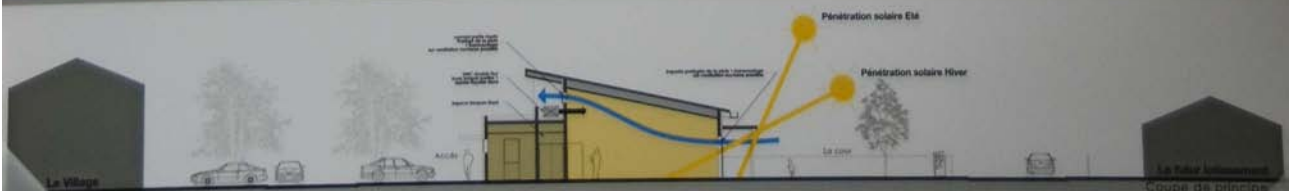
Vue de l'école en direction du village



Plan de l'école - 1/10



Façade Nord







## COMMUNIQUÉS

Le **BIBLIO-BUS** passera  
le lundi 06 avril à 9h30.

### EXPOSITION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Elle dresse l'état des lieux du territoire : économie, déplacements, démographie, urbanisation et expose les enjeux établis par le diagnostic du SCOT. Elle sera visible au foyer de Preixan du 24 avril au 26 avril 2009.

### L'ACCUEIL EN SALLE

DES JEUNES 13-17 ANS à la salle du haut du foyer de Preixan et de Rouffiac d'Aude se fera les mercredis suivants de 14h à 18h30 :

- le 22 avril à Rouffiac,
- le 29 avril à Preixan,
- le 05 mai à Rouffiac,
- le 13 mai à Preixan.

## INFORMATIONS

### Méfiez-vous de l'eau qui dort...



... elle fait le lit des  
**moustiques !**



Ça vole, ça pique (ou on a l'impression que ça pique). Qu'est-ce que c'est ? Un moustique ? Peut-être bien que oui, peut-être bien que non... Car tout insecte qui vole n'est pas forcément un moustique.

Il y a la réalité de la nuisance et la perception de la nuisance. Les deux doivent être prises en compte, justifier un diagnostic sur le terrain, entraîner, s'il s'agit de moustiques, un traitement et, quoiqu'il en soit, toujours être expliquées.

C'est le rôle de l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication).

Pour ce faire, l'EID maintient son dispositif au service du public, par le biais d'un numéro d'appel « indigo » : **0 825 399 110** (0,15 € TTC/minute). Un interlocuteur est disponible aux jours et heures ouvrables (répondeur en dehors de ces périodes), pour accueillir les sollicitations.

À partir de la description du problème, soit une explication et un conseil peuvent être donnés immédiatement au téléphone, soit la situation nécessitera un examen technique et une intervention sur place, qui seront effectués dans un délai maximum de 24 heures. Un rendez-vous sera proposé au moment de l'appel. Et si un usager téléphone en dehors des heures ouvrables et laisse ses coordonnées sur le répondeur, l'EID le rappellera dans la demi-journée suivante.

Questionnaire également sur l'Internet : [www.eid-med.org](http://www.eid-med.org)

L'EID Méditerranée est un service public, opérateur des collectivités territoriales. Ses interventions sont donc gratuites.

# RECYCLADES 2009

du mercredi 1<sup>er</sup> au samedi 4 avril,  
de 10h à 17h, Salle JOE BOUSQUET à Carcassonne  
(rue Aimé Ramond, ancienne Mairie)

Dans le cadre de la semaine nationale du développement durable, le SMICTOM participe à l'édition des RECYCLADES 2009.

## Au programme :

- une création artistique, la «**Poésie des objets**»
- des **ateliers pédagogiques**
- la **projection de films** expliquant le recyclage de nos déchets,
- un **stand photo** «je m'engage pour le tri».
- Les élèves de l'Ecole d'Arts de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais s'associent aux journées "Des Recyclades" en proposant des interventions artistiques originales. Le département "Arts Plastiques" présentera des œuvres réalisées à partir d'objets de récupération. Les classes de Musique animeront la journée du 1<sup>er</sup> avril, au travers d'œuvres chantées (composées par Jean-Michel MAURY, professeur à l'Ecole d'Arts) et de pièces musicales jouées par les élèves des classes de percussions.

## «Poésie des objets»

Scénographie et mise en poésie du traitement des déchets  
par la compagnie Lutopia



Mise en scène, scénographie et installation plastique de déchets ménagers présentant leur valeur et leur devenir à l'aide d'outils sonores, vidéos et graphiques.

Lutopia propose de donner une lecture poétique des déchets jetés par les citoyens et de suivre leur chemin dans le schéma global de traitement des déchets ménagers sur le territoire du Carcassonnais, par le biais d'une exposition vivante et participative, tout public, dont voici quelques exemples :

- "Le lustre du cycle du verre : expérience sonore et lumineuse de la boucle du recyclage du verre",
- "Avec 11 bouteilles de lait, on fait 1 arrosoir".

"Les emballages ménagers ont une histoire. Ils sont des outils pour comprendre notre environnement et ce sont des matières premières secondaires pour construire l'avenir".

[www.lutopia.fr](http://www.lutopia.fr)



SMICTOM  
du carcassonnais

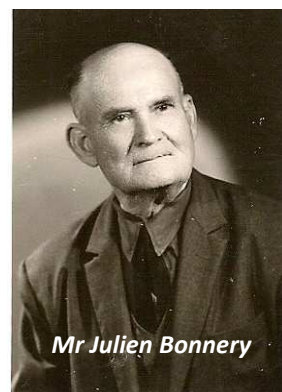
ECO  
EMBALLAGES

# Preixan d'autrefois avec Joël Vidal

ANNÉE 1939

d'après les archives communales

Maire : Aimé Montahuc,  
Adjoint : Auguste Villac,  
Conseillers : Jean Cantié, Georges Cayrol, Julien Bonnery,  
Victor Fouet, François Feuille, Joseph Guiraud,  
Edmond Maynadié, Élie Sié, Gabriel Maynadié,  
Gaston Maynadié.



**Réfection du mur du cimetière** : Mr Aimé Montahuc, Maire, expose au Conseil Municipal que, par suite des pluies, une partie du cimetière en remblais s'est effondrée, il est à craindre que les tombeaux ne soient entraînés par un nouvel éboulement. La réparation d'urgence est nécessaire. Les travaux s'élèveront à 12 500 francs et seront effectués par des maçons artisans domiciliés à Preixan. La soumission la plus avantageuse a été proposée par Mr Ernest Jaur qui effectuera les travaux de réfection du mur.

**Nomination d'un vétérinaire** : Mr Fabre, vétérinaire, désigné pour l'inspection des tueries municipales a été mobilisé lors de la déclaration de guerre. La municipalité considère que ce service d'inspection doit être assuré et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir désigner Mr Sicart, vétérinaire à Carcassonne, pour remplacer Mr Fabre durant les hostilités.

**Les Conseillers mobilisés en 1939** : À l'automne 1939, le Conseil Municipal, présidé par Aimé Montahuc, ne se réunit plus au complet car la guerre a mobilisé Jean Cantier, Elie Sié, Julien Bonnery et Gaston Maynadié.

**Virement de fonds** : Suite à la guerre déclarée, Mr Aimé Montahuc indique à l'assemblée que Preixan va recevoir sous peu un contingent de réfugiés. Les locaux destinés à les recevoir ont été prévus par le comité d'accueil, mais il faut prévoir des dépenses d'installation, achat de matériel... Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser le virement de fonds en faveur des réfugiés.

**Travaux à remettre** : Le Conseil Municipal avait décidé de procéder au bétonnage des rues du village. Un crédit de 5 000 francs avait été inscrit au budget de 1939 pour commencer les travaux. Mais des travaux urgents ont dû être effectués et le bétonnage des rues sera repris dans les années qui suivront.

**Assistance aux vieillards** : Le Conseil Municipal se penche sur le cas de plusieurs personnes qui sollicitent leur admission au bénéfice de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables privés de ressources. Un avis favorable est émis si ces personnes ne peuvent se livrer à un travail régulier en raison de leur âge et de leur infirmité et si leurs enfants déclarent ne pouvoir les secourir.



## ÉTAT-CIVIL ...

**Naissances** : Auguste Bosc, Aimé Garriguet, Paul Roudière.

|                |                             |        |
|----------------|-----------------------------|--------|
| <b>Décès</b> : | Paule Aguilaniu, née Lloret | 72 ans |
|                | Marie Brousse               | 58 ans |
|                | Bernard Escargueil          | 80 ans |
|                | Alexandre Fonquerne         | 83 ans |
|                | Joseph Guiraud              | 58 ans |
|                | Pierre Paul Guiraud         | 91 ans |
|                | Louis Maynadié              | 76 ans |
|                | Robert Moretto              | 3 ans  |
|                | Jean Valette                | 55 ans |
|                | Jean Verdale                | 80 ans |
|                | Louis Vidal                 | 70 ans |

# Vie locale

## ÉCOLE

Lundi 23 mars, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition du « Printemps des notes », les écoliers de Preixan ont assisté et participé à un concert d'« animation découverte musicale ».



Les musiciens de « L'affaire à swing, jazz New Orléans » ont fait découvrir aux enfants la musique jazz, sous forme de jeux : mise en situation de chef d'orchestre, reconnaissance d'extraits de films animés et d'animaux, découverte d'instruments,...

45 minutes de détente très appréciées des petits preixanais et rouffiacois !



## CARNAVAL

Le 28 février dernier, le **Comité des Fêtes de Preixan** a proposé aux habitants de se réunir pour Carnaval.

Pour commencer, le défilé dans le village a permis aux spectateurs du Grand Tour et du Petit Tour de découvrir de beaux costumes : des vamps, artistes du temps passé, sportifs, belles poupées, sans oublier princesses et indiens ... avec au départ une même question : "c'est qui ?".

Après ce tour du village, retour au foyer où un clown attendait les enfants. Il les a immédiatement captivés par des histoires qui aboutissaient à de belles sculptures de ballons. Tout le monde en a eu, même les mamans !

Les enfants n'ont pas oublié de goûter, pendant que plusieurs parties de belote ont rassemblé jeunes et moins jeunes.

La soirée s'est poursuivie par un "chili con carne" réussi et apprécié (merci aux 2 spécialistes) tandis que notre clown transformé en magicien proposait ses tours de ... magie jusqu'au bout de la nuit.



Le Comité des Fêtes de Preixan vous propose

# 1'Omelette géante

lundi 13 avril 2009  
à Preixan

**Ouverte  
à tous**



## ACTIVITÉS

- 11 heures : recherche des œufs au terrain de jeu  
12 heures : repas au foyer de Preixan  
Après-midi : pétanque (amenez les boules) / belote / atelier peinture et coloriage pour les enfants (amenez pinceaux, feutres, crayons, ...)

### Menu

Apéritif  
Salade  
Omelette, Saucisse  
Fromage  
Glace  
Café

### PETANQUE

Rendez-vous à 15 heures pour le  
**Challenge Hervé Boyer**

Ouvert à tous (licenciés ou non), en toute amitié !

*Inscription à la Mairie (04 68 26 80 55) ou à l'épicerie*

*Date Limite : le Jeudi 9 avril.*

Chèques à l'ordre du « Comité des fêtes de Preixan ».

*Pensez à amener vos couverts !*



Nom :

Adultes (10 € / personne)

Enfants de 6 à 12 ans (5 € / enfant)

Enfants de 0 à 6 ans (gratuit)

Nombre :

Nombre :

Nombre :

TOTAL : €

# LE RELAIS DE PREIXAN FÊTE LE PRINTEMPS

SAMEDI 18 AVRIL 2009



## GILLES RAYNIER

démarre sa tournée d'été à Preixan

**Nouveau Spectacle**

### Menu

Tartare printanier (Duo de légumes)

Ou

Feuilleté aux asperges



Confit de canard

Ou

Faux filet au poivre



Chèvre au miel



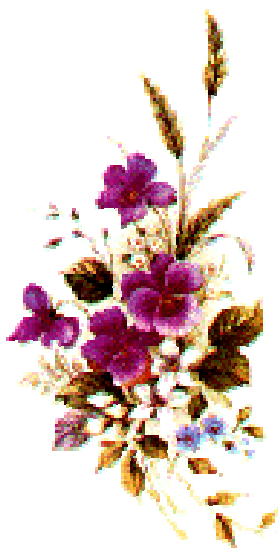
Dessert du chef

Prix : 20 € vins compris

Première partie musicale assurée  
par Didier Decarville

Pour finir soirée dansante

Réservations : 04 68 26 35 34 - 06 74 91 63 52



**VENTE**  
**DES FLEURS**  
**des écoles**

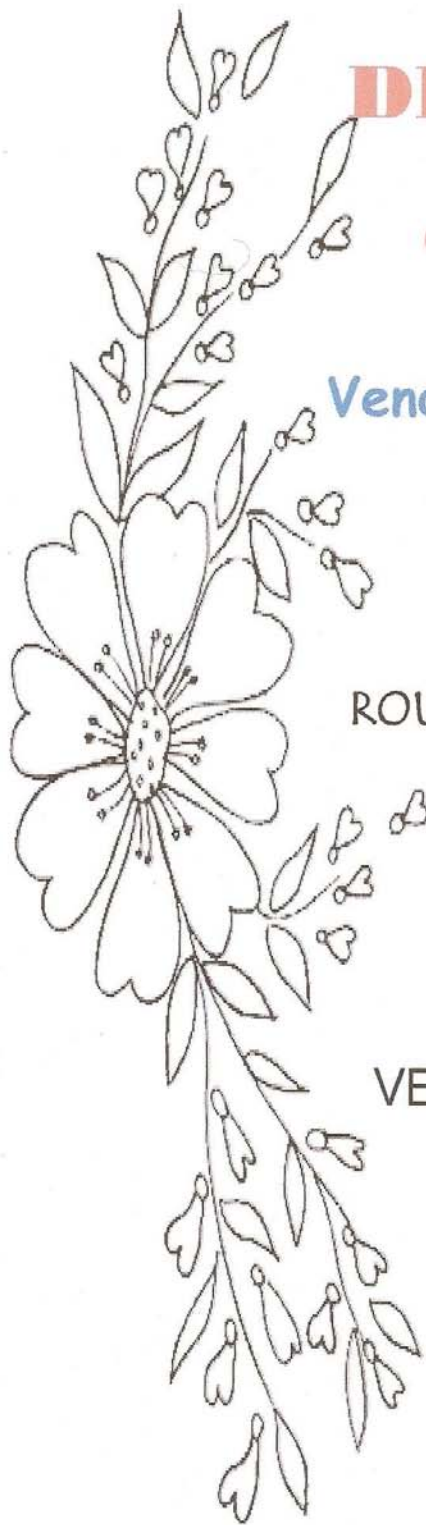
**Vendredi 24 avril 2009**

Devant les écoles de  
**ROUFFIAC et de PREIXAN**

De 13h30 à 18h

**VENEZ NOMBREUX !**

*Cette vente est réalisée par  
les écoles au profit des  
coopératives scolaires.*



## EXPOSITION

Dans le cadre de son adhésion à l'association « de Circulade en Circulade » et afin de valoriser les artistes du canton, la municipalité de Preixan organise l'exposition annuelle des artistes du canton de Montréal. À cette occasion vous pourrez découvrir les dernières créations de nos peintres et sculpteurs.

Cette exposition aura lieu du **24 avril au 26 avril 2009** au foyer de Preixan.



**Nous invitons l'ensemble de la population au vernissage de cette exposition qui se déroulera le vendredi 24 avril 2009 à 18 heures au foyer de Preixan.**

L'exposition sera ouverte au public :

- le samedi 25 avril de 14 heures à 18 heures,
- le dimanche 26 avril de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Nous espérons un public nombreux à cette manifestation !

Entrée gratuite.

## ANNONCE



À LOUER à Preixan une villa neuve de 96 m<sup>2</sup>, exposée plein sud, avec une cuisine équipée, trois chambres avec placards et dressing, garage et cellier sur un terrain de 570 m<sup>2</sup> - Loyer 700 €

Contact : 04 68 26 93 40 - 06 87 23 71 28

Madame, Monsieur,

S'il vous arrivait de ne pas recevoir dans votre boîte aux lettres, chaque mois, votre Preixan Infos, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer afin de remédier à cet oubli fortuit.

Le bulletin d'informations est à votre disposition à la Mairie ou à l'épicerie.

Merci de votre compréhension.

La commission « Information ».

### **Preixan Infos Contacts :**

**Merci de communiquer vos informations au plus tard le 20 de chaque mois** à la Mairie, ou envoyez directement vos documents par courriel aux adresses suivantes : [josiane.armero@orange.fr](mailto:josiane.armero@orange.fr), [bellan.christine@wanadoo.fr](mailto:bellan.christine@wanadoo.fr) ou [patricia.dhumez@aliceadsl.fr](mailto:patricia.dhumez@aliceadsl.fr)

*Preixan Infos*, Bulletin d'informations de la commune de Preixan

**Directeur de la publication :** Daniel Barcelo, Maire

**Conception et rédaction :** Josiane Arméro, Christine Bellan, Patricia Dhumez, Joël Vidal

**Tirage :** 270 exemplaires en photocopies couleur